

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-438-1933 Congé.

n° 59-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois, non susceptible de prolongation, à passer en France, a été accordé à M. Peretmer (Louis), sous-chef de bureau stagiaire des secrétariats généraux. Ce congé expirera le 21 août 1933. Ce fonctionnaire prendra passage sur le paquebot de la Compagnie des messageries maritimes attendu à Djibouti vers le 16 mai 1933.